

Motion 2225

pour la préservation et l'accès au public du site archéologique de l'Esplanade Saint-Antoine

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- l'importance des découvertes faites sur l'Esplanade Saint-Antoine ;
- la grande valeur archéologique, historique et patrimoniale d'un site qui complète une série d'églises paléochrétiennes déjà en partie accessibles dans notre ville (Saint-Pierre, Saint-Gervais, La Madeleine, Saint-Jean) ;
- la possibilité d'intégrer ce site dans un itinéraire muséal en lien avec le Musée d'art et d'histoire et le sous-sol archéologique du parking Saint-Antoine,

invite le Conseil d'Etat

à prendre les mesures nécessaires pour la préservation de ce patrimoine genevois et son accessibilité au public.